

Le document suivant rapporte les faits marquants de la rencontre entre les représentants de l'APSQ et la ministre de l'Éducation.

Date : 4 avril 2008, de 14h à 15h30

Lieu : 600 rue Fullum, Montréal

Étaient présents :

MELS :

- Madame Michèle Courchesne, Ministre de l'éducation
- Monsieur Cédric Beauregard, Attaché politique de la ministre

APSQ :

- Monsieur Gaston St-Jacques, Vice-président
- Monsieur Patrice Potvin, suppléant Vice-président à l'universitaire
- Monsieur Michel Picard, Vice-président au soutien technique
- Madame Marie-Eve Côté, Administratrice

Les représentants mentionnés ci-haut ont présenté les préoccupations de l'association quant à l'enseignement des sciences et de la technologie au Québec. La Ministre a semblé apprécier ce survol et s'est montrée ouverte sur bien des sujets.

1) Il a semblé que la Ministre considérait l'APSQ comme un partenaire intéressant dans le développement de la discipline. Elle a particulièrement apprécié que le problème de l'embauche des techniciens ait fait l'objet d'une si grande patience par l'Association et d'une grande diligence par la préparation d'un rapport bien construit et étoffé.

2) La Ministre a paru sensible au problème de pénurie d'enseignants en sciences. Elle a pu prendre en compte les statistiques qui lui ont été présentées à propos du nombre décroissant de diplômés au baccalauréat et du taux élevé d'abandons aux programmes de baccalauréat en enseignement. Elle a donné l'impression que le CAPFE était disposé à accorder l'agrégation aux projets de maîtrises qualifiantes (qui s'adressent à des bacheliers en sciences et génie) qui ont été ou seront proposés par les universités. Elle a semblé comprendre que l'exigence du lien d'emploi pour l'admission à ces programmes constituerait une difficulté de recrutement et de fonctionnement à l'intérieur de ces éventuels programmes.

3) Elle a écouté notre exposé sur la disparition des incitatifs à la formation continue. Elle a été sensible à la question des programmes de formation continue universitaires qui ne cessent de se vider. Elle a entendu notre appel à fournir des incitatifs (autre que financier) qui pourraient encourager la formation continue en milieu universitaire, notamment.

4) La Ministre a écouté nos recommandations quant aux formules de formation à privilégier dans les milieux (formations qui établissent des communautés d'enseignants, qui fournissent un réel suivi des développements pédagogiques et professionnels, et qui rompent l'isolement des enseignants).

5) Elle a semblé sensible à notre désir de voir s'établir des formations dans les milieux qui s'étendent encore davantage aux techniciens, aux gens de l'adaptation scolaire (qui doivent désormais enseigner eux aussi les sciences) et aux gens du primaire, chez qui l'appropriation du renouveau en sciences ne semble pas avoir pris.

6) La Ministre a mal réagi à la proposition de rouvrir le régime pédagogique pour consolider l'enseignement des sciences au primaire. En guise de réponse, elle nous a invité à proposer nous-mêmes des endroits, c.-à-d. disciplines, où l'on pourrait « couper » pour faire de la place aux sciences. En contrepartie, elle a longuement évoqué les visites qu'elle a effectuées dans les écoles et qui l'ont convaincu qu'il se faisait plus de science qu'on peut le croire, malgré les recherches que nous avons évoquées et qui semblent indiquer le contraire.

7) La Ministre a entendu notre insistance quant aux éventuels problèmes de sécurité qui peuvent être causés par le nombre élevé d'élèves par classe, spécialement en laboratoire, où les maximums de 32 élèves sont très souvent dépassés et où le technicien n'a pas toujours le temps de faire sa visite. Le renouveau pédagogique, qui demande de laisser les élèves faire un certain nombre de choix dans les expérimentations et le développement de projets, n'est pas sans accentuer cet important problème de sécurité...

8) La ministre a proposé de mettre sur pied une table de concertation à propos de l'avenir de l'enseignement des sciences (pour tous les ordres d'enseignements) et elle a proposé de faire de l'APSQ un partenaire important de cette table. Dossier à suivre.

9) Situation du dossier des techniciens en travaux pratiques.

Suite à une rencontre tenue en juillet 2005 entre l'APSQ et le Ministre Fournier, une nouvelle règle budgétaire est apparue en mai 2006. En voici la teneur :

*Les règles budgétaires 2006-2007 prévoient pour la prochaine année scolaire qu'« à l'enseignement secondaire, tous les montants par élève sont majorés de 20,60 \$ afin de considérer les exigences du nouveau programme de science et technologie qui nécessite l'ajout de techniciens. »*

La première subvention versée à l'ensemble des commissions scolaires, pour l'embauche de nouveaux techniciens, atteint la somme de 8 M\$ pour l'année scolaire 2006-2007. Afin de continuer à payer les salaires de ces nouveaux techniciens, en 2007-2008, le montant de 8 M\$ est apparu aux subventions de base allouées aux commissions scolaires et le gouvernement a ajouté une deuxième subvention spéciale de 8 M\$ pour satisfaire aux règles budgétaires de 2007-2008; pour l'embauche de nouveaux techniciens. Comme la première, cette deuxième subvention spéciale sera intégrée aux subventions de base, versées aux commissions scolaires, pour l'année 2008-2009. Et il y en aura une troisième et une quatrième qui se transformeront en subventions récurrentes de 32 M \$ en 2010.

Le ratio d'un demi-technicien pour chaque tâche d'enseignant sera alors atteint.

Le 4 avril dernier, nous avons déposé à la ministre, un rapport « sur l'utilisation probable, par les commissions scolaires, des subventions gouvernementales reçues pour l'embauche de techniciens de laboratoire, pour l'année 2006-2007, dans le cadre de l'implantation du nouveau programme de science et technologie. »

Ce rapport, résultat d'une étude faite par l'APSQ, indique que seulement 54 % de la première subvention spéciale aurait été investie pour l'embauche de nouveaux techniciens. En prenant connaissance de ces résultats, la ministre a immédiatement demandé au sous-ministre de faire une étude officielle afin de déterminer comment cette différence aurait été dépensée. Les résultats de cette étude seront communiqués à l'APSQ.

L'APSQ suit de très près ce dossier et elle tentera de déterminer, le plus exactement possible, comment la deuxième subvention (2007-2008) aura été utilisée.

Pour les autres subventions versées pour l'aménagement des laboratoires et des ateliers et pour l'achat de matériel et d'outils, il serait pratiquement impossible d'en vérifier l'utilisation.

L'APSQ demeurera en contact avec l'attaché politique de la Ministre pour connaître les résultats de l'analyse du sous-ministre quant à l'utilisation des sommes additionnelles pour l'embauche de TTP.

La Ministre nous a d'ailleurs demandé de ne plus tarder à l'avenir lorsque nous aurions des informations importantes à lui communiquer. Nous serons donc aux aguets pour les deux prochaines années.